

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Revised
11
March 1966
154.19



25095365

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

16 JUL. 2025

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT ^{Greffier} DIVISION TOURNAI

0880 226 795

Norm

EKOSERVICES WALLONIE PICARDE

• • •

F. 200-2-11- S.C.

Place de la Libération, 1 7800 ATH

Objet de l'acte : Reconduction mandats administrateurs, administrateur délégué et réviseur d'entreprise.

Sixième résolution : Renouvellement des mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué à échéances au 30 juin 2025

Après avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité des actions présentes ou représentées, de nommer des nouveaux administrateurs et appelle à ces fonctions :

- Monsieur Eric Guyot, NISS 67101107109.
- Madame Laura Hamdoun, NISS 84072524839.
- Monsieur Philippe Boulanger, NISS 64030415721.
- Monsieur Pierre Hecq, NISS 51032704939.
- Madame Sylvianne Vreux, NISS 67030114490.

L'assemblée décide également à l'unanimité de désigner Monsieur Guyot Eric en qualité d'administrateur délégué.

Les mandats des administrateurs prennent cours ce jour pour une durée de 3 ans maximum qui expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2027.

Septième résolution : Reconduction du mandat du commissaire réviseur à échéance

Après avoir délibéré, l'Assemblée décide à l'unanimité des actions présentes ou représentées, de nommer un commissaire et appelle à cette fonction :

- La société SRL Christian Neveux, Julien Roger et Associés, reviseur d'entreprises, ayant son siège à Première Rue Basse 52, 7970 Beloeil, RPM Hainaut (division Tournai), numéro d'entreprise 0472.565.984.

Conformément à l'article 3 :61 du Code des sociétés et des associations, la Société SRL Christian Neveux, Julien Roger et Associés nomme en qualité de représentant permanent pour exercer le mandat de commissaire, Monsieur Christian Neveux, réviseur d'entreprises.

Le mandat du Commissaire Réviseur prend cours ce jour pour une durée de 3 ans maximum qui expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2028, statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31/12/2027.

Monsieur Christian Neveux accepte le mandat de commissaire qui lui est conféré.